



« *Tarbes ville sûre* »

Notre stratégie pour améliorer la sécurité à TARBES

Pour mettre fin à la politique du « On ne peut rien faire ! »

Pierre Lagonelle

<https://tarbespourtous.fr>



Notre ville confrontée à une insécurité croissante

« La ville de Tarbes est régulièrement le théâtre de violences urbaines inédites et particulièrement inquiétantes, tant au centre ville que dans les quartiers.

Les élus de Tarbes sont conscients de la situation qui s'aggrave depuis plusieurs mois.

Des bandes s'adonnent au trafic de drogue au vu et au su de tous et sèment le trouble dans des sites destinés au bien vivre ensemble, au commerce, au sport, à la culture, aux loisirs, à la famille, à l'enseignement. Il est régulièrement déploré des morts, des viols, des agressions, crimes et délits inadmissibles et intolérables.

Cette situation fait l'objet d'une condamnation unanime et la population ne cesse de faire connaître sa réprobation totale face à ce sentiment d'insécurité »

** Gérard TREMEGE, Conseil Municipal du 18 Décembre 2023*

*Besoin d'une action forte pour restaurer la sécurité.
Chacun doit se sentir protégé et respecté.*



Le projet « sécurité » de Tarbes Pour Tous

Besoin d'une approche globale qui combine prévention, dissuasion et engagement de tous

1. Nos Mesures Générales

- Forte présence sur le terrain
- Equipements de surveillance
- Réaction rapide aux incidents

Répression

- Mobiliser les habitants
- Prévenir la délinquance

Prévention

2. Nos mesures spécifiques

- Responsabilisation des conseillers de quartier
- Augmenter la présence des forces de l'ordre par des abonnements préférentiel
- Volonté forte de lutter contre les incivilités
- Une cellule d'accompagnement et de réinsertion



1. Mesures Générales

A la hauteur de notre détermination

1.1 Forte présence sur le terrain

- Obtenir une augmentation des effectifs de la Police Nationale
 - à l'instar des villes voisines comme Lourdes et Pau ...
- Adapter les effectifs de la Police Municipale aux missions renforcées
 - Patrouilles régulières pour assurer une meilleure visibilité des forces de l'ordre.
 - Patrouilles renforcées au centre ville et dans les parkings au moment de la fermeture des magasins.
 - Missions de proximité pour consolider les liens entre les habitants et les agents.
 - Création d'un poste de Police Municipale mobile
 - Véhicule aménagé pour recevoir du public doté d'outils informatiques permettant d'accéder aux services d'un poste fixe
 - Présence dans tous les quartiers, les marchés, les évènements...
 - Pourra se rendre sur place pour répondre à des situations de crise.



1. Mesures Générales

La peur doit changer de camp !

1.2 Equipements de surveillance

- Maillage efficace de la ville avec une attention particulière sur les lieux à risque.
 - Caméras fixes et renforcement de l'utilisation de caméras nomades
 - Utilisation de l'intelligence artificielle pour reconnaître et isoler les situations à risque.
- Eclairage public renforcé « intelligent » avec détecteurs de présence.
 - Indicateurs de présence dans les passages anxiogènes.
 - Attention particulière sur les quartiers ciblés pour leur insécurité
 - *notamment celui de l'Arsenal*

1.3 Réaction rapide aux incidents

- Renforcer le centre de supervision urbain (CSU)
 - Moderniser et recourir à l'IA.
- Doter les agents de police municipale
 - de caméras mobiles, de radios en lien avec la Police Nationale.
- Leur permettre l'accès aux fichiers Police Nationale
 - véhicules volés, permis de conduire, carte grise...



1. Mesures Générales

Un volet éducatif accompagnera le volet répressif
Poursuites et améliorations d'actions existantes

1.3 Mobiliser les habitants

- Organiser des campagnes de sensibilisation sur des sujets comme la prévention des cambriolages, des incivilités, des démarchages et des cyber-risques.
- Sensibilisation dans les écoles
 - Intervention dans les écoles de la Police pour informer les jeunes des dangers (drogue, racket, harcèlement).



1.4 Prévenir la délinquance

- Programmes d'activités et d'insertion professionnelle pour les jeunes.
- Médiateurs dans les quartiers
 - Conforter les missions des médiateurs pour résoudre les conflits de manière non violente.



2. Mesures Spécifiques

En synergie avec les mesures générales
des mesures plus spécifiques et ciblées

2.1 Dans le cadre des conseils de quartier

- Chaque conseiller de quartier
 - sera responsabilisé dans la prévention et la surveillance d'actes malveillants
 - disposera d'un numéro direct avec nos forces de Police



2.2 Abonnement à tarif préférentiel pour les policiers en poste

- Les policiers municipaux et nationaux bénéficieront d'un abonnement à tarif préférentiel pour les parkings publics de la ville et pour les transports en commun.
 - Ces abonnements les inciteront à se garer dans les parkings Verdun et Brauhauban et à utiliser les transports en commun.
 - Dans les deux cas, leur présence en tenue ou non sera rassurante et dissuasive.



2.3 Volonté forte de lutter contre les incivilités.

- Verbalisation des dépôts sauvages (encombrants...), des déjections canines, des véhicules bruyants, de l'ivresse sur la voie publique ...

2.4 Création d'une « Cellule d'Accompagnement et de Réinsertion » : la CAR

- Une cellule qui permettra de proposer une approche préventive et sociale avant d'envisager des sanctions.



2. Mesures Spécifiques

Zoom sur la C.A.R.

2.4 Cellule d'Accompagnement et de Réinsertion (C.A.R.)

a) Objectif

- Proposer une **approche préventive et sociale** avant d'envisager des sanctions.
- Offrir un premier point de contact pour les interpellés de tous âges
 - pour des actes délictuels mineurs, avant toute procédure judiciaire.
 - avec les parents pour les mineurs
- Apporter une réponse humaine et adaptée à chaque situation
 - suivi social, soins, accompagnement éducatif et professionnel...
- Réduire la récidive en proposant des solutions concrètes pour la réinsertion
- Une Evaluation par des professionnels

b) Composition

- Psychologue
 - Évaluer l'état émotionnel et les troubles éventuels, proposer un suivi si nécessaire.
- Éducateur spécialisé
 - Travailler sur la prise de conscience et proposer un accompagnement vers un changement positif.
- Médecin généraliste et/ou addictologue
 - Détecter d'éventuels problèmes de santé (addictions, troubles mentaux, etc.) et proposer une prise en charge.
- Conseiller en insertion professionnelle
 - Présenter des offres d'emploi, de formation ou des missions d'intérêt général comme alternative.
- Maire adjoint à la sécurité
 - Suivre le parcours des personnes passées par le dispositif et assurer le lien avec les forces de l'ordre.



2. Mesures Spécifiques

Zoom sur la C.A.R.

2.4 Cellule d'Accompagnement et de Réinsertion (C.A.R.)

c) Evaluation qui permet d'établir un protocole de prise en charge

- Mise en place d'un parcours personnalisé: soins, formation, insertion, suivi social...
- Bilan après plusieurs semaines: évaluation du sérieux et de l'assiduité de la personne aux soins, aux formations.
 - Le constat d'un engagement sérieux et d'une volonté de réinsertion permettra d'offrir la possibilité d'effacer ou réduire la sanction administrative.
 - En cas de refus d'accompagnement ou de bilan insatisfaisant pour une personne qui manifestement ne souhaite adopter une bonne conduite, ce sera le passage aux sanctions classiques et, au cas par cas, à la suppression des aides municipales.

d) Bénéfices attendus

- Réduction de la délinquance et de la récidive en évitant un basculement vers la délinquance chronique.
- Accompagnement humain et préventif, plutôt qu'une réponse uniquement répressive.
- Répression sévère ultérieure nécessaire mais mieux comprise et justifiée pour ceux qui n'auront pas voulu saisir la main tendue et manifesté le désir de s'en sortir.



2. Mesures Spécifiques

Zoom sur la C.A.R.

2.4 Cellule d'Accompagnement et de Réinsertion (C.A.R.)

e) Mise en place et financement

- Financement possible
 - Subventions de l'État via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).
 - Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) soutient les actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation mises en œuvre au niveau local.
 - Il prend la forme de subventions, attribuées aux porteurs de projets contribuant à la tranquillité publique, à l'accompagnement de publics à risque, à l'aide aux victimes ou à la prévention de la radicalisation.
 - Il permet également de cofinancer certains investissements relatifs à la vidéoprotection de la voie publique, à la sécurisation d'établissements scolaires ou de lieux de culte, ou encore l'achat d'équipement pour les policiers municipaux
 - les politiques financées par le FIPD ont bénéficié en 2024 d'un budget en hausse, soit 87,4 M€, contre 82 M € en 2023.
- Localisation
 - Dans un bureau de la mairie pour donner un caractère officiel et une sensation d'autorité municipale lors des entretiens.
- Collaboration avec la Police et l'Etat (Contrat de Sécurité Intégrée 2022-2026), les tribunaux, les associations et les entreprises pour maximiser l'efficacité du dispositif.



Conclusion

Ce **programme de sécurité** a pour objectif d'assurer la **tranquillité et la confiance** des habitants en instaurant un **environnement sûr, solidaire et citoyen**.

Tout manquement entraînera des sanctions strictes et sans complaisance.

Il s'agit d'une approche pragmatique, à la fois humaine et efficace, pour **améliorer la sécurité et la cohésion sociale** dans notre ville.

Ensemble, construisons une ville où chacun se sent protégé et respecté.



Merci de votre attention

